

■ **Antoine Mercier**, à Vevey, conseils en développement des ressources humaines et formation (FOSC du 19.03.2002, p. 13).
Par décision du 30 octobre 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 11601 du 04.12.2003
(02022712 / CH-550.1.028.981-5)